ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande et attrayante propriété de résidence de valeur dans le Troisième District.

Portant le No municipal 2535 avenue de l'Esplanade, entre les rues Dorgenois et Broad.

David G. Baldwin vs John C. Herter.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 65,638—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 3 octobre 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 1348, borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues St Jean, Broad et Dorgenois, désigné par la lettre A, sur un arpentage de G. Hosam, assistant ingénieur de ville, le 10me jour de janvier 1894, laquelle action fut gentage et devis lesquels faits par Ezra Pilié, voyer, daté le 9 janvier 1894, et lequel arpentage fut ratifié après un ré-arpentage par J. approuvé par L. W. Brown, ingénieur de ville, et est annexé pour référence à un acte passé pardevant James Fahey, anciennement un notaire en cette ville, le 19me jour de janvier 1894. Ledit lot A étant plus loin marqué et décrit sur ledit devis par les lettres A, B, C et D, et mesurant comme suit: Faisant face sur la rue Broad de la lettre C à la lettre B, six pieds et quatre pouces; faisant face sur l'avenue de l'Esplanade de la lettre B à la lettre A, deux cent quatre vingt quatre pieds huit pouces et quatre lignes; faisant face à la rue St Jean de la lettre C à la lettre D, trois cent seize pieds et six pouces, et sur le côté vers la rue Dorgenois, s'étendant le long d'une barrière existant sur ladite propriété et de la lettre A sur l'avenue de l'Esplanade à la lettre D, sur la rue St Jean, cent cinquante et un pieds cinq pouces et une ligne, laquelle dite barrière existant sépare le lot A du lot B, le tout comme démontré, marqué et désigné sur le devis ci-dessus mentionné.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions. Comptant.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

E. Howard McCaleb, avocat pour le plaignant.
30 août—30 31—sept 6 13 20 27—oct 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Quatrième District,

Portant le No 1934 rue Deuxième, entre les rues Dryades et Remparts.

Mme Mary A. Vaught vs Mlle Mary E. Finerty.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 63,320—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 26 septembre 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Deuxième, Troisième, Dryades et St Denis, maintenant Remparts, et désigné comme lot No 20 sur un plan fait par A. G. Blanchard, député voyer, le 25me jour de mai 1848, et déposé en l'étude de W. H. Peters, notaire. Le dit lot de terre mesurant, en mesure américaine, vingt-six pieds de face à la rue Deuxième sur cent douze pieds huit pouces de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Denègre, Blair & Denègre, avocats pour la plaignante.
23 août—23 24 30—sept 6 13 20 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété du Deuxième District.

Portant le No 1030 Ste Anne, entre les rues Bourgogne et Remparts.

Gabriel Fernandez Jr, versus M. et Mme Joseph Verheyleuveyghen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 64,814—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 19 septembre 1901, [illegible] de la propriété ci-après décrite, [illegible] avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, [illegible] dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Bourgogne, Remparts et Orléans et mesurant vingt-deux (22) pieds de face à la rue Ste Anne sur soixante quinze (75) pieds de profondeur, enregistré dans le C.O.B. [illegible] folio 759.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Dinkelspiel et Hart avocats pour le plaignant.
16 août—16 23 30—sept 6 13 19

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

VENTE PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

M. P. Nicholson vs Charles J. Herry.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No 5,882—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Philip J. Patorno, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en mon entrepôt Nos 614 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 2me jour de septembre 1901, à 11 heures A.M., de la propriété ci-après décrite, à savoir: Tous les droits, titre et intérêt du défendeur dans cette affaire, Chas J. Herry, dans et pour le procès No 62,836 de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, intitulé C. J. Herry vs John Minot, Division E, du dossier de ladite Cour. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant. CHAS R. KENNEDY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 28 août—28 31—sept 2

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mlle Fanny Freret.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 64,001—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frederick G. Freret, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

H. H. Ferman avocat pour l'exécuteur.
27 août—27 31—sept 5

Succession de S. F. Sierra.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No 60,811—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par S. F. Sierra, exécuteur testamentaire datif, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

Howe, Spencer & Cocke, avocats.
23 août—23 27—sept 1

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur améliorée du Quatrième District.

Connue comme les Nos 2010 et 2016 rue Baronne, entre les rues Joséphine et St-André (la rue de derrière étant la rue Brainard.)

Denis H. Hoffman vs Succession de Andrew Downey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 65,497 - En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 5 septembre 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Baronne, Joséphine, Brainard et St André et désignés par les numéros Cinq et Six; lesdits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent comme suit. Lot numéro Cinq mesure trente deux pieds cinq pouces de face à la rue Baronne sur cent trente-six pieds deux pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Joséphine, et cent trente-deux pieds onze pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de division du lot numéro Six et trente-deux pieds quatre pouces de largeur sur la ligne du fond; et lot numéro Six mesure trente-deux pieds cinq pouces de face à la rue Baronne sur cent trente-deux pieds, onze pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de division du lot numéro cinq, cent trente-un pieds huit pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne de côté de et vers la rue St André et trente deux pieds quatre pouces de largeur sur la ligne du fond. Le tout conformément à un plan fait par John F. Braun, voyer et architecte, daté le 9 mars 1876, lesdits lots étant les mêmes lots qui sont désignés par les numéros Huit et Neuf sur un certain plan par L. H. Pilié, voyer, daté le 30 mai 1859 et annexé à un acte passé dans le Bureau de D. I. Ricardo, anciennement notaire, sous la date du 5 décembre 1859.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

James J. McLaughlin, avocat pour le plaignant.
2 août—2 3 9 16 23 30—sept 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Quatrième District.

Portant le numéro municipal 1026 rue Deuxième entre les rue Dryades et St Denis.

John J. Culligan vs Mlle Mary E. Finerty.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 65,428.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 5 septembre 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 273 borné par les rues Deuxième, Troisième, Dryades et St Denis, désigné comme lot No vingt-deux et mesurant en mesure américaine vingt-cinq pieds de face à la rue Deuxième sur cent douze pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Félix J. Puig, avocat pour le plaignant.
2 août—2 9 16 23 30—sept 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Deuxième District.

Portant les Nos Municipaux 532 et 534 rue Remparts, entre les rues Toulouse et St Louis.

Clémence Kitzinger vs Marie A. Darcantel, Veuve de Charles Caffin, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 65,529—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 12 septembre 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Toulouse et St Louis, désignés par les Nos trois et quatre et mesurant chacun vingt quatre pieds plus ou moins de face à la rue Remparts sur soixante dix sept pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles, sur un devis privé annexé à un acte passé pardevant A. E. Bienvenu, ancien notaire en cette ville, le 22 novembre 1856.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans

Félix J. Dreyfous avocat pour la plaignante.
9 août—9 16 23 30—sept 6 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur améliorée dans le Sixième District.

Connue comme le No 1133 rue Valence, au coin de la rue Colisée, dans l'îlet borné par lesdites rues et les rues Chestnut et Cadix.

Mutual Building and Homestead Association vs Mme Jennie Hollander et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 64,889 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union dans le Premier District de cette ville, JEUDI le 19 septembre 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet No 292, borné par les rues Valence, Colisée, Chestnut et Cadix, désignés comme lots Nos Sept, Huit, Neuf et Dix. Lesdits lots sont contigus et mesurent chacun vingt cinq pieds de face à la rue Valence, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No Sept formant l'encoignure des rues Valence et Colisée.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

J. Zach Spearing, avocat pour la plaignante.
16 août—16 23 30 sept 6 13 19

In re Liquidation du Vienna Model Bakery, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 66,075—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par A. A. Marx et Alfred Baum, liquidateurs de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour

THOMAS CONNELL, Greffier.

Saunders et Gurley, Fred. C. Marx, avocats des liquidateurs.
24 août—24 28—sept 2

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

Interdiction de Christian Thomas.

No 63,367—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

En vertu de divers ordres de l'Hon. Cour Civile de District, un issu par l'Hon W. B. Sommerville, juge de la Division D, de la Cour Civile, paroisse d'Orléans, le juge Sommerville, agissant à ce moment pour l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Division A, le juge Ellis étant absent en congé, l'ordre daté et signé le 2 avril 1901; en vertu d'un deuxième ordre, ledit ordre issu par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, sous la date et la signature du 20 juin 1901, et en vertu d'un troisième ordre émis par l'Hon. W B Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, le juge Sommerville agissant pour l'Hon. T C W Ellis, juge de la Division A, le juge Ellis absent en congé, le dit ordre daté et signé le 22 août 1901. Les divers ordres au ceci décrits ayant été adressés à J L Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, JEUDI, le 26 septembre 1901, à midi, les propriétés ci-après—

1° La buvette avec ses appartenances et applications, stock en vente, etc., récemment exploitée par Christian Thomas, interdit, à l'encoignure des rues Magasin et Septième, en cette ville.

Conditions—Le contenu de la buvette sera vendu pour du comptant. Le règlement devant être fait immédiatement après l'adjudication.

2° Cinq certains lots de terre situé dans le sixième district de cette ville, désignés par les Nos 16, 17, 18, 19 et 20 sur un devis d'arpentage fait par D. M. Brosnan, député voyer de ville, daté le 9 avril 1901, dans l'îlet compris entre les rues Octavia, Laurel et Annonciation et l'avenue Peters, lesdits lots mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Octavia sur 122 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes égales, et parallèles, excepté le lot 20, lequel forme l'encoignure des rues Octavia et Annonciation et mesurant 122 pieds 5 pouces 4 lignes sur la ligne de côté de la rue Annonciation sur 27 pieds 8 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond.

3° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent formant l'encoignure des rues Magasin et Septième, dans l'îlet borné par les rues Camp et Huitième. Ledit lot mesurant 28 pieds, 6 pouces de face sur la rue Magasin par 109 pieds 9 pouces de profondeur et façade sur la dite rue Septième.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la portion de crédit, s'il y en a, devant être représentée par billet ou billets de l'acquéreur payables à 1 et 2 ans, après date, devant être garantis dans leurs paiements par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et devant porter intérêt au taux de 8 pour cent par an, de la date jusqu'au paiement.

L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant le pacte de non aliénando, confession de jugement, honoraires d'avocats, transfert et livraison des polices d'assurances; l'acquéreur devant assumer et payer au-dessus de son enchère les taxes de ville et d'Etat pour 1901, et les frais des timbres de guerre.

Acte de vente devant être passé pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur; un dépôt de 10 0|0 du montant de son enchère devant être fait par l'acquéreur au moment de l'adjudication.

J. L. ONORATO.
Propriété foncière,
303 rue Baronne.

Plans à la Bourse.

J. B. Rosser jr, avocat pour la curatrice.
25 août—25—sept—1 8 15 22 26

Bourse des Propriétés Foncières, maintenant située au No 311 de la rue Baronne.

Jas. A. Brennan et fille.

JOLI COTTAGE DOUBLE

1223-1225 Rue St-Antoine,

Entre les rues St-Claude et Marais.

Succession de Joséphine De Bergue, Veuve de Joseph Alexandre Dulaure.

Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division D—No 65,184.

IL sera vendu à l'enchère publique, le MERCREDI, 18 septembre 1901, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 21 juillet 1901, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, faisant partie du lot No 350 de l'îlet 20, d'après le plan du nouveau faubourg Marigny, lequel îlet est maintenant désigné par le No 386 et est borné par les rues St-Antoine, St-Claude, Marais et Bagatelle et le dit lot mesurant en mesure américaine trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue St-Antoine sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur. Les améliorations comprennent le joli cottage double 1223-1225 rue St-Antoine, contenant dans la bâtisse principale deux chambres, cuisine, citerne de chaque côté, et la bâtisse dans le fond contenant une chambre de chaque côté.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option des acquéreurs; la balance, s'il y en a, en billets payables en un an, garantis par lien du vendeur, hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement; les taxes de 1901 devant être payées par les acquéreurs; un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente. Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.

JAS A. BRENNAN ET FILLE,
Encanteurs, No 630 rue Gravier.
18 août—18 25—sept 1 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

RESIDENCE COTTAGE.

SIMPLE DE CHOIX

8113, RUE JEANNETTE.

Entre l'avenue Carrollton et la rue Dublin.

Le lot mesurant 32' 6'' sur 150' de profondeur.

Succession de Nicholas Reynolds.

No 65,301. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

IL SE A VENDU à l'enchère publique, le MERCREDI, 4 septembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAMES A. BRENNAN, Encanteur, bureau 630 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, daté et signé le 22 juillet 1901, la propriété ci après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District, dans l'îlet borné par l'avenue Carrollton, les rues Jeannette, Sixième et Dublin, désigné comme lot No 33, et mesurant trente-deux (32) pieds six (6") pouces de face à la rue Jeannette sur une profondeur de cent cinquante (150') pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant le joli cottage simple No 8113 rue Jeannette contenant 6 chambres

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance en un an, 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. Les taxes de 1901 et les timbres du revenu devant être payés par l'acquéreur un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
4 août—4 11 18 25—sept 1 4

PARC ASBURY, N. J.

Coleman House

Tout un carré d'îlet sur l'océan.

Hôtel de premier ordre.

FRANK B. CONOVER.

18juin—3m

VENTES A L'ENCAN.

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE

UN COTTAGE DOUBLE

En bois, sur deux vastes lots de terre 2113 rue d'Abadie, entre les rues Galvez et Miro

Succession de Martha Scheuer.

No 65,272 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DENIS & DANZIGER J. C. Denis encanteur—Bureau 134 rue Carondelet MERCREDI, le 11 septembre 1901 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Gravier et Union il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 1er août 1901 de l'Hon. W B Sommerville, juge de la susdite cour Division D, agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de la susdite cour, Division C, maintenant absent en congé, la propriété ci après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par le No 2113 rue D'Abadie, consistant en un cottage double en bois couvert en bardeaux, contenant trois chambres de chaque côté, bâtisse hangar avec 5 chambres, citernes, hangar, etc, dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet No 35, borné par les rues Miro, Galvez, D'Abadie et Aubry (maintenant Avenue St Bernard), désignés par les Nos 4 et 5 sur un devis ou plan annexé à un acte de vente de Charles S. Singleton à Nathan Bell exécuté en l'étude de Théodore Guyol notaire, et mesurant chacun 29 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue d'Abadie, 33 pieds 2 lignes de largeur dans le fond sur les ci après profondeurs—le lot No 4 ayant une profondeur de 94 pieds 4 pouces et 5 lignes sur la ligne de division du lot No 3 et une profondeur de 99 pieds 4 pouces 4 lignes sur la ligne de division du lot No 5 lequel ayant une profondeur de 112 pieds 6 pouces sur la ligne de division du lot No 6.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur assumant les taxes de 1901, en plus et au dessus du prix de l'adjudication, et devant payer pour le terme non expiré de la police d'assurance, 20 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. Pomes, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

L. F. Boucherean, avocat.
11 août—11 18 25—sept 1 8 11

Friedrichs & Redersheimer

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE LIQUIDATION

300 balles de foin, 400 sacs de gâteaux de graines de coton, 1 lot de charbon, 1 lot de tuyaux, mulets, chevaux, charrettes, wagons, buggy, "cash register", coffre fort en fer, meubles de bureau, etc.

A L'ENCHERE PUBLIQUE.

JEUDI, le 5 septembre 1901, à midi, sur les lieux, sur l'avenue Carrollton et l'intersection du Chemin de fer de la Vallée du Mississipi, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 20 août 1901, et rendu dans l'affaire de F. Morrere vs son frère P. Morrere, No 63,558 du dossier de ladite cour, les effets mobilier ci-après décrits, à savoir:

Tout et particulièrement les articles ci-dessus énumérés et plus complètement décrits dans l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant avant livraison.

Friedrichs & Redersheimer, Encanteurs, 832 rue Commune.
25 août—25—sept 1 5

Jacob A. Reinach.

Dans l'affaire de la Masonic Temple Building Association en liquidation.

No 52,201, Cour Civile de District—Division D.

Il sera vendu par le soussigné encanteur, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en cette ville, à midi, le JEUDI, 5me jour de septembre 1901, en vertu d'un décret daté le 2me jour d'août 1901, rendu dans l'affaire ci dessus intitulée:

Un lot de comptes ouverts, dûs à l'association ci-dessus nommée D'après la liste détaillée enregistrée dans le bureau de l'encanteur soussigné. Conditions — Comptant sur les lieux.

JACOB A. REINACH
636, Place Commerciale.
24 août—24 28—sept 2

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Demi îlet de terre dans l'îlet borné par les rues Clara, Willow, Berlin et l'avenue Napoléon.

Isidore Hernsheim vs Succession de J. W. H. Friedrichs.

No 63,463—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur— le JEUDI, 5 septembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu lu et signé en cour ouverte le 29 juillet 1901, par l'Hon. W. B Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir—

Un certain demi îlet de terre situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No 192 (655), borné par les rues Clara, Willow, Berlin et l'avenue Napoléon, composé des lots six à dix sept inclusivement, et mesurant 300 pieds de face à la rue Willow sur 150 pieds de profondeur et face sur l'avenue Napoléon et sur la rue Berlin, d'après un devis annexé à un acte passé pardevant H. C. Leake, notaire, le 12 janvier 1892.

Etant la même propriété que le plaignant a acquise conjointement avec le défunt J. W. H. Friedrichs, par acte passé pardevant ledit notaire Leake à la dernière date mentionnée.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra assumer les taxes pour 1901 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication. Acte de vente et tous les timbres du revenu aux frais des acquéreurs pardevant James Simeon, notaire

4 août—4 11 18 25—sept 5

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Placement sûr en un magasin et résidence en bois à deux étages.

No 1016 RUE DRYADES.

Faisant face au dépôt et parc du I. C. R. R.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 138 rue Carondelet. JEUDI, le 19 septembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 12 août 1901, de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, dans l'affaire de James Toole vs ses créanciers, No 45,328 du dossier, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Le magasin et résidence en bois à deux étages, d'un bon rapport, No 1016 rue Dryades, contenant boutique de barbier et cinq autres chambres, cour pavée, citerne, etc., dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Calliope et l'avenue Howard. Le lot de terre mesurant 17 pieds, 3 pouces et 4 lignes de face sur la rue Dryades, 17 pieds 4 pouces dans le fond, 105 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur sur une ligne de côté et 104 pieds 9 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté opposé. L'emplacement est excellent pour affaire et résidence, un placement sûr et productif.

Conditions comptant, et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1901, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. Acte de vente pardevant Chas Forman notaire aux frais de l'acquéreur.

B R Forman, avocat pour le Syndic.
18 août—18 25—1 8 15 19 sept

VENTES A L'ENCAN

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE EN BOIS.

1731 rue Rocheblave

Succession de H. A. Godat.

No 29,299 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DENIS & DANZIGER — J. C. Denis, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—MERCREDI, le 11 septembre 1901 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite cour Division D daté le 6 août 1901, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 1731 rue Rocheblave, et comprenant un cottage en bois contenant 2 chambres, hangar, etc., dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Aubry, D'Abadie, Dorgenois et Rocheblave, désigné comme lot No 11 sur un plan de C. Geruux et A. Castaing daté le 5 juillet 1852, et déposé en l'étude de P. Laresche, notaire comme plan No 31 dans le livre de plans marqué L, ledit lot mesurant 27 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Rocheblave sur environ 20 pieds 10 pouces de largeur dans le fond 305 pieds 1 pouce 4 lignes sur le côté le plus près de la rue Aubry et 303 pieds, 2 lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue D'Abadie

Conditions—Comptant, 20 pour cent comptant au moment de l'adjudication

Acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant Robert Legier, Esq., notaire

Dinkelspiel & Hart, avocats
11 août—11 18 25—sept 1 8 11

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Joseph Wolfort

No 65,296—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DENIS & DANZIGER—J. C. Denis Encanteur — Bureau No 134 rue Carondelet — MERCREDI le 4 septembre 1901 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne entre les rues Gravier et Union il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 31 juillet 1901, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir

1° Une certaine portion de terre, étant la partie nord douze pieds quatre et demi pouces du lot numéro soixante treize tous les lots numéros soixante quinze, soixante dix-sept, soixante dix neuf, quatre vingt un, quatre vingt trois, quatre vingt cinq, quatre vingt sept, quatre vingt neuf, quatre vingt onze, quatre vingt treize, quatre vingt quinze, quatre vingt dix sept, quatre vingt dix neuf, cent un, cent trois, cent cinq, cent sept, cent neuf cent onze et cent treize, ayant un total de 1612 pieds: six cent douze pieds quatre pouces et demi de face sur la Place East Park de l'îlet deux, Place Audubon, courant d'une direction sud de l'intersection de la rue Poplar et la place Audubon, au devis duquel fait par George H. Grandjean le 20 juin 1896, est marqué exposé "B" et est attaché à un acte d'hypothèque par les défendeurs en faveur de Samuel Bowman, passé pardevant John A. Peck, un commissionnaire de l'Etat de la Louisiane, à St Louis, Mo., le 24 janvier 1898 (M. O. Livre 622, fol. 111). Le dit îlet deux est la partie Sud des lots D, E, et F de l'addition Audubon, et est borné sur le Sud par la ligne Nord d'un chemin privé, la continuation de la rue Long, sur l'Est par la propriété de l'Université Tulane, une longueur de treize cent cinquante sept pieds, huit pouces et dix lignes, plus ou moins, sur l'Ouest par Greenville, Friburg et Marley, une longueur de treize cent soixante dix pieds sept pouces huit lignes plus ou moins, et sur le nord par la ligne sud de la continuation de la rue Poplar, et étant une partie de la propriété acquise par les défendeurs de Sarah J. Witherspoon, sous acte passé pardevant Charles D. Greene, Jr, commissionnaire de l'Etat de la Louisiane, à St-Louis, Mo., le 3 juin 1893, et enregistré dans le livre du bureau des transferts 147 page 386 et déposé en l'étude de Walter Morgan Gurley, notaire à la Nouvelle-Orléans, Louisiane, par acte pardevant lui daté le 16 avril 1894, laquelle dite terre a été plus tard adjointe plus par ladite compagnie comme l'addition Audubon.

2° Une certaine portion de terre dans le Sixième District de cette ville, étant la partie nord quinze pieds huit pouces et demi du lot numéro soixante-quatorze et le tout du lot numéro soixante quatorze et le tout des lots numéros soixante seize, soixante-dix-huit, quatre-vingts, quatre-vingt-deux, quatre-vingt quatre, quatre-vingt-six, quatre-vingt huit, quatre-vingt dix, quatre-vingt douze, quatre vingt-quatorze, quatre-vingt seize, quatre-vingt-dix huit, cent, cent deux, cent quatre, cent six, cent huit, cent dix, cent douze, cent quatorze, ayant un total de six cent quinze pieds huit pouces et demi de face sur la Place West Park, dans l'îlet deux Place Audubon, courant d'une direction sud de l'intersection de la rue Poplar à la place Audubon, au devis duquel fait par George H. Grandjean le 20 juin 1896, est marqué exposé "B" et est attaché à un acte d'hypothèque par les défendeurs en faveur de Samuel Bowman, passé pardevant John A. Peck, un commissionnaire de l'Etat de la Louisiane, à St Louis, Mo., le 24 janvier, 1898 (M. O. Livre 622 fol 114), ledit îlet deux est la partie sud des lots D, E et F de l'addition de la Place Audubon et est borné au sud par la ligne nord d'un chemin privé, la continuation de la rue Long, à l'est par la propriété de l'Université Tulane, une longueur de treize cent cinquante-sept pieds huit pouces et dix lignes plus ou moins à l'ouest par Greenville, Fribourg et Marley une longueur de treize cent soixante-dix pieds sept pouces huit lignes plus ou moins, et au nord par la ligne Sud de la continuation de la rue Poplar et étant une partie de la propriété acquise par le défendeur de Sarah J. Witherspoon, sous acte passé pardevant Chas D. Greene Jr, commissionnaire de l'Etat de la Louisiane à St Louis, Mo., le 3 juin 1893 et enregistré dans le livre du bureau des transferts 147, page 386 et déposé en l'étude de Walter Morgan Gurley, notaire à la Nouvelle-Orléans, Lne., par acte pardevant lui daté le 16 avril 1894 laquelle dite terre a été plus tard adjointe par la dite compagnie comme addition d'Audubon.

Conditions — Comptant. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur, pardevant Robert Legier, notaire. L'acquéreur devant payer comptant au moment de l'adjudication 10 pour cent du prix d'achat.

Dinkelspiel & Hart, avocats
4 août—4 11 18 25—sept 14

ANNONCE JUDICIAIRE

LA

Bâtisse en briques

A TROIS ETAGES,

Nos 639 et 641 Rue Ste-Anne et 800 Rue Royale,

Formant l'encoignure desdites deux rues.

Succession de Veuve J. F. Langville, No 531, Vingt-neuvième Cour Judiciaire de District, Paroisse de St Bernard

PAR DENIS & DANZIGER — Encanteurs —Bureau No 134 rue Carondelet. — MARDI, le 1er octobre 1901 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Robert Hingle, juge de la susdite cour, signé le 19 août 1901, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La bâtisse en briques à trois étages connue comme les Nos 639 et 641 rue Ste Anne et 800 rue Royale maintenant occupée au rez de chaussée comme un magasin de café et de thé et buanderie et contenant quelques 12 chambres, vestibule avec escalier, galeries sur la façade et le côté, et plus loin décrite comme un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Royale, Ste Anne, Dumaine et Chartres et mesurant 34 pieds, plus ou moins, de face à la rue Ste Anne sur 54 pieds plus ou moins, de profondeur et façade à la rue Royale et formant l'encoignure des rues Ste Anne et Royale

La propriété est bien située, seulement à petite distance de la rue du Canal et dans une excellente localité pour les affaires ou placement payant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un crédit de 1 et 2 ans, représentée par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque conventionnelle et lien de vendeur, sur la dite propriété, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, le pacte de non aliénation, la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès judiciaire, le transfert de la police d'assurance au porteur des billets hypothécaires, et l'acquéreur assumant les taxes d'Etat de 1901, au-dessus et en plus de son enchère, et payant pour les timbres du revenu des E. U. sur l'acte de vente, et faisant un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant E. J. Barnett, notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 août—25—sept 1 8 15 22 29—oct 1

VENTES A L'ENCAN.

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Résidences

—ET DE—

Propriétés Commerciales,

Exceptionnellement bien situées dans les Premier et Quatrième Districts.

La résidence en briques
1326 rue St André.

Les deux résidences simples, neuves et modernes,
Nos 1922 et 1926 rue Prytanée.

La résidence en briques à deux étages,
1410 rue St. André.

La résidence en bois à deux étages,
2024 rue Colisée.

La résidence double à deux étages en briques,
1120 et 1122 rue St. André.

La jolie résidence simple en bois,
1238 rue St. André.

Les spacieuses résidences doubles en briques à deux étages.
1225 et 1237 rue St André.

—ENSEMBLE AVEC

LOTS DE TERRE

FORMANT LA FAÇADE DE L'ILET ENTIER,

Rue St. André, entre les rues Chestnut et Camp.

L'entrepôt en briques,
420-426 rue Natchez,

Le magasin en briques à quatre étages,
400 rue Magasin.

La bâtisse en briques à quatre étages,
220 rue du Camp

EDWARD CONERY BURNES VS LES MINEURS BYRNES ET ALS

No 64,729 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER, — J. C. Denis, encanteur Bureau 134 rue Carondelet—

Mardi le 10 Septembre 1901.

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement signé le 5 août 1901, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de la dite Cour Division C maintenant absent en congé, les propriétés ci-après décrites à savoir

1° Un certain lot ou portion de terre décrit comme a quatrième partie ou portion d'un certain îlet de terre situé dans le quatrième district de cette ville borné par les rues Joséphine, Chestnut, St André et Colisée; ledit îlet est désigné par le No 35 sur le plan original du faubourg Lafayette déposé en l'étude de Carlisle Pollock, autrefois un notaire en cette ville, ledit lot ou portion de terre ici décrit mesurant 120 pieds 1 pouce de face à la rue St André sur 162 pieds 11 pouces de profondeur et façade à la rue Colisée, mesure française, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1326 rue St André comprenant la jolie résidence en briques à deux étages et mansarde, retirée de la banquette et contenant vestibules, à peu près 8 chambres chambre à bain, verandas sur le devant, galeries sur les côtés et dans le fond, office, boudoir, etc., citernes, hangar, écuries dans la cour, magnifique pelouse et jardin, etc.

2° Deux certains lots de terre, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St André, Prytanée, Colisée et Ste Marie désignés par les lettres C et D sur un plan fait par Bourgerol, voyer, le 2 mars 1832. Lot C forme l'encoignure des rues St André et Prytanée et mesurant 32 pieds de face à la rue St André, 114 pieds 9 pouces de profondeur et face à la rue Prytanée, 115 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot D et 31 pieds 11 pouces 6 lignes de largeur dans le fond, et le lot D mesurant 32 pieds de face à la rue St André sur 115 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot C, 116 pieds de profondeur sur la ligne du côté opposé et 31 pieds 11 pouces 6 lignes de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent faisant face à la rue Prytanée, la propriété étant subdivisée de façon à faire face à la rue Prytanée aussi.

3° Un certain lot de terre situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St André, Ste Marie, Prytanée et Colisée, désigné comme lot No 1 et faisant partie du lot 60 sur le plan original de Jos. Pilié, voyer, et mesurant 21 pieds 4 pouces de face à la rue St André, 119 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 2 et 119 pieds 8 pouces sur l'autre ligne de côté, et 21 pieds 4 pouces de largeur dans le fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations sur les dites deuxièmement et troisièmement décrites propriétés désignées par les Nos 1922 et 1926 rue Prytanée, comprenant deux bâtisses modernes à deux étages, presque neuves, chacune retirée de la banquette, et contenant au rez-de-chaussée veranda, vestibule de réception, salons doubles, salle à manger, cuisine, vestibule, office, etc. Le premier étage contenant 5 chambres à coucher, chambre à bain, cabinet pour lingerie, galeries sur le devant et dans le fond, grande chambre dans la mansarde.

La maison est peinte à l'huile de couleur naturelle de bois; gaz, lumières électriques, sonnettes électriques plomberie moderne. Les deux maisons en parfait état. Les dites propriétés Nos 1922 et 1926 rue Prytanée seront vendues séparément d'après le plan à la Bourse.

4° Une certaine portion de terre, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St André, Colisée, Joséphine et Prytanée, formant l'encoignure des rues St André et Colisée, et mesurant 120 pieds 1 pouce et 6 lignes, plus ou moins, de face sur la rue St André, 150 pieds de profondeur et face sur la rue Colisée, 120 pieds de largeur sur la ligne opposée et courant parallèle à la rue St André, et 150 pieds de profondeur sur la ligne opposée à et courant parallèle à la rue Colisée, lequel morceau ou portion de terre est composé des lots 32, 33, 34 et 35 sur un plan par H. Buisson, voyer, daté le 20 janvier 1848, déposé en l'étude de J. Lisbony, ancien notaire, et de 24 pieds 6 pouces du lot 31 sur ledit plan, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 1410 rue St André et comprenant une résidence moderne en briques à deux étages

retirée de la banquette, avec barrière en fer contenant au rez de-chaussée, [illegible] arches, salle à manger, vestibules, salle à déjeuner, cuisine, cave, galeries sur le devant, sur les côtés et dans le fond, le premier étage contenant 7 grandes chambres à coucher, vestibule, 2 chambres à bain, garde-robe, etc, grandes citernes, dépendances, hangar, etc., dans la cour. La maison est admirablement décorée, le gaz et plomberie moderne dans toute la maison. Pelouse ornée de parterre pavée en pierres plates, etc.

5° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Colisée, Chestnut, Joséphine et St André désigné par lettre C sur un devis dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, annexé à un acte passé pardevant Chas. Stringer ancien notaire en cette ville le 30 décembre 1867, ledit morceau ou portion de terre mesurant en mesure américaine 50 pieds de face sur la rue Colisée, une profondeur de 125 pieds 5 lignes sur la ligne la plus près de la rue Joséphine et [illegible] pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne la plus près de la rue St André, et 50 pieds de largeur sur la ligne du fond ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 2024 rue Colisée comprenant une bâtisse à deux étages en bois retirée de la banquette, joli grillage en fer et contenant au rez-de-chaussée galerie sur le devant, vestibule, salons doubles, salle à manger, cuisine, office, galerie dans le fond. Le premier étage contenant galerie sur le devant, [illegible] chambres à coucher, chambre à bain. Dans la cour est une dépendance contenant chambres pour buanderie, bois et charbon, citerne etc.

6° Un certain lot ou portion de terre situé s'étendant et étant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St André, Joséphine, Camp et Magasin et mesurant 30 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue St André sur 191 pieds 2 pouces [illegible] lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Camp et 191 pieds [illegible] sur la ligne de côté la plus près de la rue Magasin et 30 pieds, 10 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond, toutes mesures américaines, ladite portion de terre est composée de l'entier du lot 15 et 13 pieds 3 pouces et 4 lignes du lot [illegible] contigu au dit lot 15, d'après un plan fait par C. A. Hedin, voyer, daté le 18 décembre 18[illegible] et déposé en l'étude de D. I. Ricardo, ancien notaire en cette ville ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignés par les Nos 1120 et 1122 rue St André consistant en une résidence double en briques à deux étages, contenant de chaque côté [illegible] salons doubles, vestibule avec escalier, salle à manger, cuisine, chambres à domestiques, office, galeries sur le devant et sur le côté, chambres à coucher, chambres à bain. La maison est élégamment décorée partout. [illegible] des citernes, hangars etc., dans la cour, gaz et plomberie moderne dans toute la maison.

7° Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp Chestnut, St André et Joséphine, désigné par le No 15 sur un plan de W. T. Thompson voyer, le [illegible] 1847 et déposé en l'étude de J. R. [illegible] ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant en mesure américaine 32 pieds 1 pouce [illegible] lignes de face à la rue St André sur 125 pieds de profondeur et face à la rue Chestnut [illegible] formant l'encoignure [illegible] ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 1238 rue St André, consistant en un joli cottage simple en bois retiré de la banquette et contenant 5 chambres, office, cuisine, chambre à bain etc. Gaz et plomberie moderne dans toute la maison.

8° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St André, [illegible] Camp, Ste Marie et Chestnut [illegible] lots de terre décrits comme suit:

1° Lots Nos 1, 3, 4 et 7 sur un plan [illegible] Castaing, architecte, daté le 1er décembre 1840, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, [illegible] notaire en cette ville. Lot No 1 mesurant 60 pieds de face sur la rue St André, [illegible] pieds de largeur dans le fond, par 127 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Nouveau Camp, et 125 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne [illegible] séparant du lot No 2. Lot No 4 mesurant 34 pieds 7 pouces de face à la rue St André, 31 pieds 10 pouces 7 lignes de largeur dans le fond par 124 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2 et 123 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 6. [illegible]

[illegible]

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans, crédit avec lien du vendeur et hypothèque spécial devant être représenté par des billets des acquéreurs portant 6 pour cent par an d'intérêt avec toutes les clauses usuelles de sécurité, les timbres du revenu intérieur des E. U. et les taxes de 1901 devant être assumées par les acquéreurs. [illegible] pour cent comptant du prix de l'adjudication au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant James J. Woulfe, Notaire, aux frais des acquéreurs.

McCloskey et Benedict avocats.
[illegible] août—10 11 25—sept 1 8 10